



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PLENIERE DE LA CNSIS

DU 17 FEVRIER 2015

Déclaration liminaire CGT des SDIS

I – Election du vice-président de la CNSIS :

Mme TROENDLE, sénatrice est élue.

II – Approbation des comptes-rendus des CNSIS dématérialisées du 24 au 31 octobre 2014 et du 3 au 8 décembre 2014.

Approuvé

III – Avis :

1 – Projet d'arrêté d'habillement

Déclaration CGT sur le projet d'arrêté habillement.

La CGT tient à dire que ce projet traite plus l'apparence physique des sapeurs-pompiers que de la sécurité au travers des EPI.

Un large débat s'est ouvert sur cet arrêté et nombre de remarques sont faites sur le manque de concertation et surtout l'inexistence de groupes de travail concernant ce texte.

La DGSCGC a tenu compte des remarques dans le seul but de se passer d'un véritable groupe de travail.

Les nostalgiques des années pré-tenu F1 seront satisfaits, ils verront le retour du calot, de la coupe de cheveux réglementaire, le rasage de prêt et bien sûr l'absence d'affreux piercings, en passant par la suppression de la bande réfléchissante sur le pantalon F1.

Avec la disparition des bandes et la réapparition du calot, nous rapprochant ainsi de l'apparence des forces de l'ordre, la confusion pour le grand public sera accentuée !!!

Quant à la logique de sécurité des agents, elle disparaît avec l'harmonisation de la couleur bleu marine pour les vestes textile et la suppression des casques de couleur. Les PCASDIS qui ont investi dans des tenues de feu plus visibles que le noir apprécieront.

La CGT a donné un avis défavorable à ce texte, suivie de FO-FA-CFDT. Les élus, la FNSPF et Avenir secours votant pour, le texte est adopté.

2 – Projets d'ordonnance et de décret pour le transfert de l'organisation des élections professionnelles aux SDIS

Avis favorable a la l'unanimité

IV – Communication :

Projet de fin de carrière des sapeurs-pompiers professionnels : bilan annuel.

La CGT a attiré l'attention du Ministre de l'Intérieur le 2 juillet 2014 lors de son entrevue, mais elle n'a eu de cesse depuis 2005 de préserver et de développer le dispositif fin de carrière. Cette action a été depuis reprise par plusieurs organisations syndicales et une association loi 1901.

Clause de revoyure, état d'avancement.

La CGT a combattu et continue à combattre cette réforme rétrograde et l'histoire lui donne raison: presque toutes les dispositions de « gommage des aspérités » sont rejetées par le guichet unique.

Le Ministère de l'intérieur a demandé une prochaine réunion d'arbitrage à Maignon, réunion qui devrait se dérouler prochainement.

Une présentation pour avis au CSFPT doit avoir lieu en avril ou mai, à la Commission Nationale d'Evaluation des Normes en juin, puis à la CNSIS en septembre, avant saisine du Conseil d'Etat en octobre 2015. Autant dire que cela n'est pas fait !

Enquête 2013 relative aux politiques Santé et sécurité des services d'incendie et de secours :

Les résultats 2013 montrent une baisse des accidents et des décès en service. Vingt recommandations sont formulées pour améliorer la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels. Alors que la CGT milite depuis des années en ce sens, quelle joie de voir que finalement elle est écoutée Mais que de temps, de vie et de santé perdus.

La CGT s'inquiète de l'arrivée du service civique dans les SDIS. En effet, certains PCASDIS vont profiter de cette nouvelle main d'œuvre à bas prix et corvéable à souhait pour ne pas embaucher les lauréats du concours SPPNO 2013 (il resterait plus de 2400 lauréats).

Le président de la CNSIS dit que cela ne se peut, alors que cela se fait déjà (déli quand tu nous tient).

Indemnisations en cas de carences ambulancières

Une revalorisation à 118 € en 2015 en cas de carence ambulancière versée aux SDIS

Répartition des contributions financières des services utilisateurs de l'Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions

La répartition des contributions financières des services utilisateurs de l'INPT passe de 600K€ à 1,5 M€ pour la contribution des SAMU (liée au déploiement en outre-mer).

V – Questions diverses :

Les travaux du comité de suivi du référentiel sur le secours d'urgence aux personnes et l'aide médicale urgente

La rédaction du projet de circulaire doit être finalisée à la fin du mois de février.

Le Ministère de l'intérieur espère une signature du Ministère de la Santé, fin mars.

La CGT réaffirme ses craintes sur le passage du secours à victime à deux, une orientation vers une baisse de qualité du service public, des risques d'accidents et de Troubles Musculo-Squelettiques accrus, ainsi qu'une augmentation de l'insécurité et de la pénibilité pour le personnel.

Un projet de guide des bonnes pratiques en matière de compensation du logement des sapeurs-pompiers sera établi dans le prolongement du décret n°2013-1186 du 18 décembre 2013 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels.

Vos représentants